



Déclaration commune CGT-Educ'Action, FSU, SUD- EDUCATION concernant les inscriptions aux préparations académiques des concours internes

Les inscriptions aux préparations de concours internes figurant au Plan Académique de Formation se sont déroulées du 17 mars au 27 avril 2022 via l'outil GAIA. A l'issue de cette période, plusieurs collègues ont indiqué n'avoir pas pu s'inscrire à ces préparations : pour les un.es, les dates de la période d'inscription n'avaient pas été communiquées, d'autres ont rencontré des problèmes techniques inconnus ayant empêché la prise en compte de leurs inscriptions pourtant dûment effectuées.

Des demandes d'inscription hors délai ont été refusées par la DAFPEN « par souci d'équité entre les candidats » ! Certaines de ces demandes constituaient en fait des deuxièmes demandes, les premières n'ayant pas été prises en compte du fait des problèmes techniques évoqués ci-dessus.

Certain.es de nos collègues, particulièrement non titulaires, se voient empêché.es d'améliorer leur situation en bénéficiant d'une préparation académique financée par leur employeur. Ces collègues n'auront d'autres choix que de financer elles et eux-mêmes une autre préparation, privée, ou de se présenter aux concours sans en avoir bénéficié, voire de renoncer tout simplement à leur une formation qui pourtant augmenterait leurs chances de succès aux concours ! Il s'agit là d'une situation inacceptable au moment où nos métiers subissent un manque d'attractivité en raison notamment de la faiblesse des rémunérations ! C'est aussi un comble quand l'institution elle-même entend valoriser la participation à des actions de formation, mais empêche des collègues de s'inscrire à une formation visant la préparation d'un concours, dont nous rappelons qu'il s'agit du principal débouché de carrière et de la seule perspective réelle d'augmentation de salaire.

Par conséquent, la CGT Educ'Action, la FSU et Sud-Education demandent qu'une seconde campagne d'inscription soit organisée dans les plus brefs délais et que son existence soit très largement diffusée à tou.tes les agent.es potentiellement concerné.es.